

Sous-Préfecture de Bressuire  
Pôle ingénierie territoriale/collectivités locales  
& secrétariat particulier

Arrêté n° 73-2021-01-015 – 00 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bressuire

Le préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2020 portant délégation de signature à Mme Catherine LABUSSIÈRE, sous-préfète de Bressuire ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Niort ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la sous-préfète de Bressuire ,

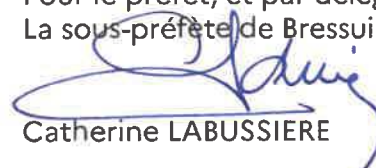
### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés I et II ci-après.

Article 2 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe, au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant sa réunion.

Article 3 : La sous-préfète de Bressuire et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'ensemble des communes de l'arrondissement de Bressuire.

Bressuire, le 18 janvier 2021  
Pour le préfet, et par délégation,  
La sous-préfète de Bressuire,

  
Catherine LABUSSIÈRE

## Annexe II à l'arrêté préfectoral du 18/01/2021

### COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
ARGENTONNAY	Mauléon	Titulaires : Yves BRUNET Jacky MEUNIER Fabrice NIGOT Suppléants : Liliane PINET Thierry BREBION Marine ARNAULT	Titulaires : Jean-Pierre NEBAS Magali HERISSE Suppléants : Jean-Paul GODET Murielle BAUDRY	
BRESSUIRE	Bressuire	Titulaires : Pierre BUREAU Bérandère BAZANTAY Arnaud PRINTEMPS Suppléants : néant	Titulaires : Anita BRIFFE Pierre MORIN Suppléants : Néant	
CERIZAY	Cerizay	Titulaires : Pierrette AUGER Rosa-Maria MACHADO Renée SICAUD Suppléants : néant	Titulaires : Benoît BELGY Isabelle MOINET Suppléants : néant	
LA CHAPELLE SAINT LAURENT	Cerizay	Titulaires : Pascal MAROLLEAU Bernadette MORIN Lucie CROISE Suppléants : néant	Titulaires : Patricia RIOLON Marine BONNIN Suppléants : néant	
CHICHE	Bressuire	Titulaires : Maryse BOUVIER François CHOLOUX Catherine CROCHON Suppléants : néant	Titulaires : Eric MERCERON Laurence BLOT Suppléants : néant	